

Article 1 – Préambule, domaine d'application et désignation des parties

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous ont pour objet de régir l'ensemble des relations contractuelles entre la société STRAT&COMM (la Société), SARL au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Agen sous le numéro RCS B 902 514 827, et dont le siège social est situé Château de Lagravade, 47390 LAYRAC auprès des CLIENTS professionnels (le CLIENT).

Toutes les prestations de recrutement et prestations annexes réalisées par STRAT&COMM sont soumises aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux conditions particulières de vente. Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le CLIENT, qui déclare et reconnaît en avoir parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à STRAT&COMM, même s'il en a eu connaissance. La signature du mandat de recrutement vaut acceptation par le CLIENT des présentes conditions générales et particulières. Le fait pour la Société STRAT&COMM de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

STRAT&COMM se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente sans préavis. Les CGV seront valables telles que signées, pendant la durée d'exécution de la prestation.

Article 2 – Objet de la mission

STRAT&COMM épaula le CLIENT dans ses recrutements pour permettre de trouver le CANDIDAT pour un ou plusieurs postes à pourvoir. Plus précisément, STRAT&COMM intervient dans les champs suivants :

- Accompagnement dans la définition des besoins en matière de recrutement et de développement des compétences
- Rédaction et diffusion d'offres d'emploi
- Centralisation, analyse et pré-sélection de candidatures
- Réalisation d'entretiens, tests et diverses process d'assessment pour valider les compétences des candidats présentés
- Accompagnement des clients dans la réalisation des entretiens finaux et dans l'étude des candidatures
- Approche directe
- Onboarding / Outplacement
- Stratégie RH
- Prestations annexes

En acceptant ces CGV, le CLIENT autorise la société STRAT&COMM à diffuser ses offres d'emploi sur sa plateforme et sur tout autre support digital ou web permettant d'atteindre l'objectif de recrutement recherché. Sans notification spéciale de la part du CLIENT, l'offre d'emploi ne spécifiera pas le nom de l'entreprise CLIENTE, ceci afin de préserver le CLIENT de toute démarche directe des candidats. Cependant sur demande expresse du CLIENT, le nom de l'entreprise pourra être rendu public. Ceci sera alors notifié en condition particulière dans le mandat de recrutement. Le CLIENT s'engage dans ce cas-là à confier son recrutement exclusivement à STRAT&COMM, à renvoyer tout candidat se présentant spontanément dans l'entreprise vers STRAT&COMM.

Article 3 - Intégralité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du mandat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.

Article 4 : Propriété intellectuelle

Le mandat, remis ou envoyé par STRAT&COMM, tant qu'il est non signé, reste l'entière propriété de STRAT&COMM ; il doit être rendu sur sa demande. Le CLIENT s'engage à ne faire aucun usage de ce document, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la société et s'engage à ne pas le divulguer. STRAT&COMM reste propriétaire de l'ensemble des documents mis à disposition du CLIENT et en particulier l'offre d'emploi et les CV proposés au CLIENT dans le cadre du processus de recrutement.

Article 5 – Formation du contrat

Pour toutes prestations de recrutement, celles-ci ne sont parfaites qu'après établissement d'un mandat, avec acceptation expresse par écrit ou via l'utilisation de la signature électronique, du CLIENT et de STRAT&COMM.

Le mandat est constitué des documents contractuels suivants cités dans l'ordre de priorité croissant dans lequel ils prévalent les uns par rapport aux autres :

- a) Les présentes conditions générales de vente,
- b) Les conditions particulières exposées dans le document nommé « Mandat de recrutement ».

Le mandat est valable pendant 30 jours à compter de son émission (remise ou envoyée) sous réserve d'une date de validité particulière formulée dans ladite offre.

Les éventuelles modifications de la prestation demandées par le CLIENT ne seront prises en compte, sous réserve de l'acceptation de la part de la société STRAT&COMM, que si elles sont notifiées par écrit ainsi que l'ajustement éventuel de son prix.

Une annulation de la commande par le CLIENT après son acceptation, pour quelque raison que ce, doit être signifiée à la société STRAT&COMM par écrit dans les plus brefs délais. Celle-ci permet de stopper les recherches réalisées par STRAT&COMM. Cette annulation ne donnera pas lieu au remboursement de la prestation déjà payée par le CLIENT au-delà de 8 jours à compter de la date de signature du mandat.

Article 6 – Constitution des offres d'emploi

L'offre d'emploi est constituée par le Consultant en lien avec le CLIENT sur le fondement de toutes les informations écrites, communiquées par le CLIENT, celles-ci étant réputées exactes et complètes.

Article 7 – Obligations du CLIENT

Le CLIENT doit remplir les obligations qui lui incombent, notamment en matière de fourniture d'informations.

Le CLIENT doit mettre à disposition de la société STRAT&COMM, dans les délais convenus, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du mandat. Dans le cadre du mandat, ces informations comprennent la découverte de l'entreprise et de ses besoins via un entretien téléphonique poussé ou de manière préférable une visite terrain, et le cas échéant, une/des fiches de poste correspondant aux mandats de recrutement délégués.

Le CLIENT s'interdit de contacter en direct et de recruter tout candidat présenté par le biais de STRAT&COMM et ceci dans un délai de 6 mois suivant la présentation des CV par STRAT&COMM, que ce soit pour un poste identique ou un poste au périmètre différent, sans en avertir STRAT&COMM. Dans le cas où un tel recrutement devait se faire, le montant du mandat reste dû par le CLIENT à STRAT&COMM.

De même, le CLIENT s'oblige à prévenir STRAT&COMM pour tout recrutement supplémentaire et ultérieur d'un candidat dont le CV aurait été fourni par STRAT&COMM. Ce recrutement donnera lieu à l'établissement d'un mandat et à facturation.

Dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD – L127 du 23 Mai 2018) et à la loi Informatique et libertés de 1978, le CLIENT s'interdit de conserver les CV fournis par STRAT&COMM. Le CLIENT s'interdit de même de transférer les CV mis à sa disposition à une entreprise tierce.

Le CLIENT garantit la Société STRAT&COMM, contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations sur les activités de son entreprise, ses besoins ou sur la définition d'un profil de candidat. Le CLIENT garantit également STRAT&COMM, contre les conséquences d'une mauvaise description de l'activité de l'entreprise ou des missions qui seront confiées au candidat. Le CLIENT est également responsable des obligations réglementaires concernant les postes à pourvoir telle la dénomination des permis nécessaires, le respect des règles de sécurité à l'accueil du salarié dans l'entreprise. Cette liste n'est pas exhaustive.

Article 8 – Délai de la prestation

Compte tenu de la nature des prestations de recrutement qui lui sont confiées, STRAT&COMM n'est tenu qu'à une obligation de moyens. La prestation de recrutement n'est soumise à aucun délai.

STRAT&COMM s'engage à mettre tout en œuvre pour proposer au CLIENT, dans les meilleurs délais, un profil correspondant aux critères de recherche confiés par le CLIENT. En aucun cas, STRAT&COMM ne pourra

être tenu responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées par le CLIENT sur la recherche de profil, ou par tout tiers désigné par lui, par rapport à la recherche initiale. La date d'embauche souhaitée par le CLIENT ne représente en aucun cas un délai ferme d'exécution. Le dépassement de ce délai indiqué ne peut en aucun cas donner droit à une indemnité au profit du CLIENT.

Article 9 – Constitution des offres, facturation et délai de paiement

Les prestations des recrutements sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la réalisation de la prestation selon le mandat de recrutement préalablement établi par STRAT&COMM, et accepté par le CLIENT, comme indiqué à l'article « Formation du Contrat » ci-dessus. Les tarifs s'entendent net en HT.

Les offres se divisent en trois catégories :

1- Le forfait Push CV :

Le forfait PUSH CV seul correspond à un forfait de sourcing : découverte de l'entreprise, analyse du besoin en recrutement, définition de la fiche de poste, rédaction de l'offre d'emploi, multidiffusion sur les sites d'emploi dont le choix aura été jugé judicieux par STRAT&COMM, partage sur les réseaux sociaux, réception, tri et envoi de CV au CLIENT.

Le forfait PUSH CV donne lieu à l'envoi d'une facture dès acceptation du mandat par le CLIENT. Le règlement de la facture par le CLIENT marque le lancement de la procédure de sourcing.

2- L'offre S&C RECRUTEMENT :

Cette offre correspond à un recrutement complet depuis l'audit du besoin jusqu'à l'intégration du candidat chez le client. Cette offre comprend :

- Toutes les prestations prévues dans l'Offre Push CV
- Sourcing en CV-thèque et approche directe si nécessaire
- Elaboration de la short-list
- Process d'assessment : entretiens, tests, mises en situation professionnelles
- Présentation au client
- Assistance aux entretiens chez le client
- Suivi d'intégration

Les forfaits S&C Recrutement sont définis selon une grille tarifaire révisée chaque année, en fonction du profil recherché. Ils donnent lieu à une facturation en deux temps :

- Un forfait de diffusion correspondant à 30% du devis global, facturé au démarrage de la mission et donc à l'acceptation de celle-ci.
- Des honoraires à la réussite, correspondant à 70% du montant de la proposition initiale, facturées au premier jour d'intégration du candidat chez le client.

3- Prestations annexes

Les prestations annexes (assessment seul, outplacement, onboarding...) font l'objet d'une facturation dès acceptation de la mission par le CLIENT. La réception du règlement est un préalable au démarrage de la prestation.

Article 10 - Garantie

Dans le cas des offres S&C Recrutement, si le CLIENT ou le candidat présenté met fin au contrat de travail dans les trois premiers mois suivant sa signature pour un cadre, ou dans le premier mois pour un non-cadre, pour un motif autre qu'économique, STRAT&COMM s'engage à présenter un autre candidat sans honoraires supplémentaires pour le CLIENT (sauf frais de publicité ou de diffusion sur plateformes spécifiques dont il aurait été convenu au préalable).

Si le CLIENT devait renoncer à cette clause de garantie et ne souhaitait pas le remplacement du candidat qui a fait l'objet de la rupture du contrat de travail, les honoraires resteraient intégralement acquis à STRAT&COMM.

Dans tous les cas, il est précisé que les périodes de garantie décrites sont parfaitement distinctes de la période d'essai prévue au contrat de travail du candidat. Le départ du candidat au cours de la période susmentionnée ne soustrait pas le CLIENT à son obligation de régler les honoraires de recrutement à STRAT&COMM.

Article 11 – Conditions de règlement

Aucun escompte ne sera pratiqué par STRAT&COMM pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par STRAT&COMM.

Dans le cas où le CLIENT retient un candidat présenté par

STRAT&COMM mais décide au moment de l'embauche de modifier l'intitulé du poste, et/ou les missions confiées, et/ou le type de contrat entraînant la non prise de poste du candidat, le mandat reste dû dans son intégralité.

Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraîne la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes les échéances de la société STRAT&COMM même non échues. Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au lendemain de l'échéance au paiement par le CLIENT d'intérêts de retard égal au taux de 10 % l'an. De plus, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera exigible pour frais de recouvrement.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, STRAT&COMM se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des autres prestations de recrutement commandées par le CLIENT, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

Article 12 – Responsabilité de Strat&COMM et Confidentialité

La responsabilité de la Société STRAT&COMM ne pourra pas être engagée si le CLIENT ne respecte pas ses obligations énoncées à l'article « obligations du CLIENT » ci-dessus.

La société STRAT&COMM, et le CLIENT s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, financiers, techniques, sociaux ou commerciaux, auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution de la prestation de recrutement. Cette disposition ne fait cependant pas obstacle à ce que la société STRAT&COMM puisse faire état dans ses publicités ou documents commerciaux ou offres commerciales de toutes les commandes réalisées avec la possibilité de mentionner la dénomination sociale du CLIENT et l'objet de la commande.

Article 13 – Attribution de compétences et Loi applicable

Toutes les prestations de recrutement par la société STRAT&COMM sont soumises à la loi française. Toutes contestations relatives à l'exécution d'un mandat ou de ses suites feront l'objet d'une démarche à l'amiable dans un premier temps, démarche entre le CLIENT et STRAT&COMM.

Sans solution à l'amiable acceptée par les deux parties, toutes contestations relatives à l'exécution d'un mandat ou de ses suites ou à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Agen, et ce, même s'il y a pluralité de défenseurs ou appel en garantie.

Conditions générales en vigueur au 01 Septembre 2021.